

	Procédure Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC		Référence	PROC-00886	
			Version	01	Page 1 sur 7
			Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE	

Seule la version électronique du document est valide

Sommaire

1. Objet	2
2. Domaine d'application	2
3. Référence(s) et document(s) annexe(s)	2
3.1. Référence(s).....	2
3.1.1. <i>Références documents internes</i>	2
3.1.2. <i>Références externes</i>	2
3.2. Document(s) annexe(s).....	2
4. Définitions et abréviations	2
5. Responsabilités et personnes ressources	2
5.1. Responsabilités.....	2
5.2. Personnes ressources	3
5.2.1. <i>Participants à la rédaction</i>	3
5.2.2. <i>Référents</i>	3
6. Diffusion	3
7. Contenu	3

	Procédure		Référence	PROC-00886		
	Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC			Version	01	Page 2 sur 7
				Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation		
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE		

Seule la version électronique du document est valide

1. Objet

Ce document décrit la procédure d'organisation des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire du Centre de Référence pour la prise en charge des Infections Ostéo-Articulaires Complexes du Grand Est.

2. Domaine d'application

CRIOAC

Chirurgiens, médecins infectiologues, microbiologistes, cliniciens, autres médecins concernés par la prise en charge d'un patient atteint d'une infection ostéo-articulaire

3. Référence(s) et document(s) annexe(s)

3.1. Référence(s)

3.1.1. Références documents internes

- ✓ Fiche praticien demandeur (annexe)
- ✓ Consentement patient (annexe)

3.1.2. Références externes

- ✓ Recommandations HAS janvier 2013
- ✓ Recommandations DGOS
- ✓ Instruction du 27 décembre 2010 relative au dispositif de prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes
- ✓ Instruction DGOS du 29 novembre 2016 relative au renouvellement du dispositif de prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes
- ✓ Note d'information DGOS du 26 juin 2017 relative au renouvellement du dispositif des structures labellisées pour la prise en charge des infections ostéo-articulaires complexes
- ✓ Circulaire DHOS du 8 décembre 2008 relative à la campagne tarifaire 2008 des établissements de santé

3.2. Document(s) annexe(s)

- ✓ Fiche praticien demandeur
- ✓ Consentement patient

4. Définitions et abréviations

CRIOAC GE	Centre de Référence des Infections Ostéo-Articulaires Complexes du Grand Est
CCEG	Centre Chirurgical Emile Gallé
RCP	Réunion de Concertation Pluridisciplinaire
IOA	Infection Ostéo Articulaire
IOAC	infection Ostéo Articulaire Complexe
DGOS	Direction Générale de l'Offre de Soins
SI	Système d'Information

5. Responsabilités et personnes ressources

5.1. Responsabilités

CRIOAC
Praticien demandeur

	Procédure		Référence	PROC-00886		
	Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC			Version	01	Page 3 sur 7
				Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation		
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE		

Seule la version électronique du document est valide

5.2. Personnes ressources

5.2.1. Participants à la rédaction

Membres du CRIOAC

5.2.2. Référents

Secrétariat du CRIOAC : 03 83 85 75 61

6. Diffusion

L'ensemble du personnel de l'établissement

7. Contenu

OBJECTIFS

- 1) Définir des stratégies de prise en charge thérapeutique ainsi qu'un suivi des patients.

Le Ministère de la Santé a mis en place depuis 2008 un dispositif national de prise en charge des patients porteurs d'une infection ostéo articulaire, reposant sur neuf Centres de Référence coordonnateurs parmi lesquels le CRIOAC Grand-Est à Nancy.

L'objectif du dispositif est que tout patient atteint d'une IOA répondant aux critères de complexité soit pris en charge au sein d'un centre de référence ou d'un centre correspondant sous certaines conditions dont une obligation de passage en RCP :

- Le dossier de chaque patient répondant aux critères de complexité sera discuté au cours d'une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) à partir d'une fiche nationale ou interrégionale standardisée. La RCP doit réunir au moins un praticien représentant la chirurgie orthopédique, un praticien représentant l'infectiologie (ou compétences reconnues en infectiologie des IOA) et un praticien représentant la microbiologie.
 - Toute fiche de RCP devra nécessairement caractériser la complexité de l'IOA, proposer la stratégie médico-chirurgicale à mettre en œuvre et la capacité de la structure à assumer cette prise en charge.
- 2) Assurer l'enregistrement des fiches RCP de chaque patient dans le Système d'Information déployé par la DGOS.

La DGOS a mis en place depuis octobre 2012 un système d'information national avec un logiciel spécifique destiné à enregistrer chaque fiche de suivi du patient dans le cadre d'une RCP.

PRINCIPES

- Les RCP sont ouvertes à tous les praticiens de l'inter région exerçant dans le domaine public ou privé.
- Le CRIOAC GE organise une RCP chaque premier mercredi du mois à 17h00 dans l'amphithéâtre du CCEG, 49 rue Hermite à Nancy. Les praticiens participant à la prise en charge d'IOA dans l'inter région reçoivent un planning prévisionnel des réunions sur 12 mois et une invitation adressée 15 jours avant chaque date de réunion, accompagnée de la fiche praticien demandeur à compléter.
- La demande est formulée par le médecin en charge du patient qui complète la fiche praticien demandeur avec les renseignements utiles. Ce médecin aura préalablement informé le patient et

	Procédure		Référence	PROC-00886	
	Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC		Version	01	Page 4 sur 7
			Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE	

Seule la version électronique du document est valide

recueilli son accord pour le passage de son dossier en RCP et l'enregistrement informatique des informations recueillies. Il se charge également d'en informer le médecin traitant.

- Le quorum requis pour l'organisation d'une RCP comporte au minimum 1 médecin infectiologue, 1 chirurgien orthopédiste et 1 microbiologiste.
- Chaque séance est organisée sous la responsabilité d'un président de séance, en présence des médecins de la RCP, des médecins extérieurs invités, et des autres participants (internes,...). Les dossiers sont présentés si possible par le médecin demandeur, présent en séance ou par Webconférence. La proposition de stratégie médico-chirurgicale est consignée dans la fiche RCP. Celle-ci est validée dans les jours suivants par le médecin coordonnateur de la RCP.
- La fiche RCP est transmise au praticien demandeur dès validation définitive par le médecin président de séance.

ORGANISATION PRATIQUE

Échéances	
J- 15	Le secrétariat du CRIOAC GE transmet par mail l'invitation accompagnée de la fiche praticien demandeur aux praticiens de l'inter région et du Luxembourg.
J- 2	Le secrétariat du CRIOAC GE transmet un rappel aux praticiens susmentionnés
J	Le secrétariat du CRIOAC GE édite une feuille d'émargement qui sera transmise en séance
J	Le secrétariat du CRIOAC GE enregistre les informations dans le SI à l'aide des fiches praticien demandeur et des informations fournies en séance
J	Le secrétariat du CRIOAC GE note la proposition thérapeutique faite en séance
J + 1	Le secrétariat du CRIOAC GE complète les informations relatives aux dossiers présentés en RCP dans le SI
J + 1 à J + 15	Le médecin président de séance, assisté du secrétariat du CRIOAC GE, vérifie et valide définitivement les fiches RCP dans le SI
Dès validation définitive de la fiche RCP	Le secrétariat du CRIOAC GE transmet les fiches RCP validées aux praticiens demandeurs ou les intègre dans le dossier du patient informatisé pour les praticiens du CHRU de Nancy

MODALITES D'EVALUATION

- ✓ Rapport annuel d'activité du CRIOAC GE adressé à la DGOS, après validation de l'ARS Grand Est.

	Procédure		Référence	PROC-00886	
	Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC		Version	01	Page 5 sur 7
			Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation	
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE	

Seule la version électronique du document est valide

Annexe 1 : page 1/1



COMMISSION NATIONALE
DE L'INFORMATIQUE
ET DES LIBERTES

Ce service hospitalier dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à réaliser, le cas échéant, des études statistiques à usage du service.

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi que, pour les données administratives, au service de facturation. Les données vous concernant sont hébergées chez un hébergeur de données de santé agréé.

Vous pouvez obtenir communication des données vous concernant* en vous adressant à :

- A la direction de l'établissement (ou au CIL à préciser si désigné) :
Adresse postale :

- Au médecin de l'hébergeur de vos données de santé :
Adresse postale :
GIP MIPIH - 12 rue Michel Labrousse - BP 93668
Toulouse Cedex 1 31036 France tel 0534615000 ; fax 0534615100

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

**Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

	Procédure		Référence	PROC-00886		
	Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC			Version	01	Page 6 sur 7
				Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation		
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE		

Seule la version électronique du document est valide

Annexe 2 : page 1/2

Centre de Référence pour la prise en charge des Infections Ostéo-Articulaires Complexes

CHRU de Nancy- Centre Chirurgical Emile Gallé – 49 rue Hermite – 54000 NANCY
Téléphone : 33 (0)3 83 85 75 61 – Télécopie : 33 (0)3 83 85 78 22
M@il : crioacgrandest@chru-nancy.fr
Site Web : www.crioacgrandest.fr

FICHE PRATICIEN DEMANDEUR

REUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE INFECTIONS OSTEO-ARTICULAIRES DU date

PRATICIEN DEMANDEUR : NOM : NOM
Adresse établissement : N° voie CP VILLE

Tél : _____ **Fax :** _____
Mail : _____

PATIENT

Patient : NOM d'usage (NOM de naissance) Prénom
Né(e) le / / **Lieu :** _____ **de sexe M ou F**
Adresse : N° voie CP VILLE
Tél : _____

SYNTHESE CLINIQUE

Poids actuel : kg	Taille : cm
Dosage CRP : mg/L	Score ASA :
Créatininémie : µmol/L	Clairance de la créatinine : mL/min/1,73m ²
Comorbidités ou terrains interférents : <input type="checkbox"/> Insuffisance rénale <input type="checkbox"/> Insuffisance hépatique <input type="checkbox"/> Insuffisance cardiaque	<input type="checkbox"/> Poly pathologie <input type="checkbox"/> Immunodépression <input type="checkbox"/> Diabète
Facteurs de risque : <input type="checkbox"/> Traitement immunosuppresseur <input type="checkbox"/> Cirrhose <input type="checkbox"/> Chimiothérapie anti-cancéreuse <input type="checkbox"/> Rhumatisme inflammatoire chronique <input type="checkbox"/> Hémophile <input type="checkbox"/> Obésité morbide (IMC > 30) <input type="checkbox"/> Diabète avec complication(s)	<input type="checkbox"/> Infection par le virus VIH ou par les virus des hépatites <input type="checkbox"/> Néoplasie évolutive <input type="checkbox"/> Maladies auto-immunes et rhumatismes inflammatoires chroniques <input type="checkbox"/> Drépanocytose <input type="checkbox"/> Transplantation d'organe <input type="checkbox"/> Tabagisme actif
Si autre, préciser :	
Allergie connue aux antibiotiques :	

	Procédure		Référence	PROC-00886		
	Organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) du CRIOAC			Version	01	Page 7 sur 7
				Applicable le	30/11/2018	
Rédaction		Vérification		Approbation		
Laetitia MANGEOLLE		Didier MAINARD		Clotilde LATARCHE		

Seule la version électronique du document est valide

Annexe 2 : page 2/2

RESUME CLINIQUE : (possibilité de transmettre le diaporama)

QUESTIONS POSEES :